



**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 14 août 2023 à 19 h 00, statuera sur la demande de dérogation mineure pour l' immeuble suivant :

Lieu de dérogation

Nature

170, rue Boileau / Lot 6 347 039 / Zone P2-308	Autoriser une hauteur de bâtiment institutionnel de six étages en dérogation à la grille des usages et normes de la zone P2-308 du Règlement de zonage n° 1275 qui prévoit un maximum de cinq étages.
---	---

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à cette demande, lors de la séance du Conseil municipal du 14 août 2023.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 27^e jour du mois de juillet 2023.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca